

Rapport de la COFIN sur le préavis 06/2011 Concernant l'installation de l'éclairage public au chemin des Osches

La commission des finances s'est réunie concernant l'objet ci-dessus le lundi 14 mars 2011 à la maison de commune. Etaient présents Mme Charlotte Perrenoud , M. Alain Vionnet, M. Eric Rochat, M. Klaus Olejak et M. Leonardo Pescante.

La COFIN tient à remercier M. Alain Bovay, municipal des finances et M. Stéphane Roulet, boursier communal, d'avoir répondu avec compétence à toutes nos questions.

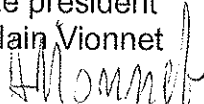
Les différents tableaux et modèles ont permis à la COFIN d'évaluer les tenants et aboutissants de l'option prise par la municipalité.

Nous remercions la municipalité d'avoir fait établir une estimation des coûts détaillée, d'avoir indiqué les charges et les coûts d'entretiens pour les années suivantes. Nous remercions également le municipal responsable d' avoir entrepris une étude détaillée d'un mode d'éclairage public encore expérimental.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité des membres présents et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, recommande au Conseil d'accepter les conclusions du préavis 06-2011 à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis.
- Accorder à la Municipalité un crédit de 176'000.—pour ces travaux.
- Financer la dépense par la trésorerie courante.
- Amortir le montant sur une durée de 10 ans au maximum.

Le président
Alain Vionnet


Le rapporteur
Leonardo Pescante
